

DELIBERATION N°2019-96/CCOG-SENV
relative au Contrat de Convergence Etat – CTG – ADEME – EPCI de Guyane
concernant les investissements liés à l'environnement

L'An Deux Mille dix-neuf le vendredi 27 septembre, à seize heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

Conseillers en exercice
= 31

Présents.....	20
Absents	11
Procurations.....	02
Votants	22

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 11 septembre 2019.

Publiée le : 14 OCT. 2019

PRÉSENTS :

Mme CHARLES Sophie, Présidente - **M. FERREIRA** Jean-Paul, 1^{er} Vice-Président - **M. BRIEU** Bernard, 2^{ème} Vice-Président - **M. DOLIANKI** Paul, 3^{ème} Vice-Président - **M. MARTIN** Paul, 4^{ème} Vice-**M. GONTRAND** Jean, 9^{ème} Vice-Président - **Mme CHARLES** Marie-Hélène, 7^{ème} Vice-Présidente - **Mme BOURGUIGNON** Arlène, 8^{ème} Vice-Présidente - **Mme ABIENSO** Marie-Thérèse, Conseillère - **Mme AGESILAS** Sylviana, Conseillère - **Mme AFOEDINI** Linda, Conseillère - **Mme AYENYEN** Marie-Antoinette - **Mme BARDURY** Agnès, Conseillère - **M. BENTH** Albéric, Conseiller - **M. CHAUMET** Chris, Conseiller - **M. EDWIN** Moïse, Conseiller - **Mme LO-A-TJON** Josette, Conseillère - **M. NESMON** Jean-Albert, Conseiller - **M. PESNA** Bendy, Conseiller **Mme VELAYOUDON** Yvonne, Conseillère.

ABSENTS EXCUSES :

- **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président - **Mme FJEKE** Bénédicte, Conseillère.

ABSENTS NON EXCUSES :

Mme AMAÏDOU Suzanne, Conseillère - **M. JACOBIE** Micky, Conseiller - **M. PATIENT** Georges, Conseiller - **M. SELLIER** Bernard, Conseiller - **M. VERDA** Joseph, Conseiller - **M. VERDAN** Michel, Conseiller -- **M. YA Tchoua**, Conseiller.

PROCURATIONS :

- de **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président à **Mme CHARLES** Sophie
- de **Mme FJEKE** Bénédicte à **Mme VELAYOUDON** Yvonne

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur GONTRAND JEAN, 9^{ème} Vice-Président**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

Délibération n°2019-96/CCOG-SENV
relative au Contrat de Convergence Etat – CTG – ADEME – EPCI de Guyane
concernant les investissements liés à l'environnement

Madame la Présidente expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;
Vu la loi n°92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais ;

Le plan de convergence et de transformation de la Guyane pour 10 à 20 ans émane de la Loi EROM n°2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique.

L'Etat, la CTG et les EPCI ont signé le contrat de convergence et de transformation en Juin dernier.

Il est maintenant nécessaire de signer la convention-fille, le contrat de convergence de l'ADEME, pour le secteur des déchets.
Cette contractualisation a été préparée le 28 Mai dernier, lors d'un premier Comité de Gestion ADEME.

Chaque EPCI de GUYANE doit donc se prononcer sur les points suivants :

- Nomination du conseiller communautaire de la CCOG qui suivra la convention pluriannuelle de l'ADEME et signera les tableaux d'affectations lors des Comités de Gestion,
- L'accord sur le budget prévisionnel 2019 – 2020 contenant les projets prévisionnels,
- L'accord le budget prévisionnel 2019 avec les projets en demande de financement.

Elle invite l'assemblée à bien vouloir délibérer :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où les explications de la Présidente et sur sa proposition ;

- **Nomme** Monsieur Jean-Paul FERREIRA en qualité de représentant de la CCOG afin d'assurer le suivi de la convention pluriannuelle de l'ADEME et signer les tableaux d'affectations lors des Comités de Gestion,

Envoyé en préfecture le 14/10/2019

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le



ID : 973-249730037-20190927-2019SEPT-DE

- **Approuve** le budget prévisionnel 2019 – 2020 contenant les pr
 - **Approuve** le budget prévisionnel 2019 avec les projets en demande de financement.
- AUTORISE** la Présidente ou son délégué à signer tout document s'y rapportant.

VOTE =>

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Mana, le 27 septembre 2019

Pour extrait conforme



La Présidente

Sophie CHARLES